

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 4 FÉVRIER 2013

Délibération n° D-2013-12

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 29/01/2013

Affichage du Compte-Rendu
Sommaire :
le 11/02/2013

**EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC LORS DES
RAVALEMENTS DE FAÇADE DANS LE SECTEUR PIÉTONNIER**

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Madame Delphine PAGE, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Nicolle GRAVAT, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Annick DEFAYE, Madame Nicole IZORE, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Aurélien MANSART, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Louis SIMON

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Hüseyin YILDIZ, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Patrick DELAUNAY, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Madame Elisabeth BEAUVAIS

Direction de la Réglementation et de la Sécurité

**EXONÉRATION DES DROITS D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC LORS DES RAVALEMENTS DE
FAÇADE DANS LE SECTEUR PIÉTONNIER**

Monsieur Christophe POIRIER, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Le Code de la Construction et de l'Habitation prévoit que « les façades des immeubles doivent être constamment tenues en bon état de propreté et que les travaux nécessaires doivent être effectués au moins une fois tous les dix ans sur l'injonction qui est faite au propriétaire par l'autorité municipale ».

A ce titre, l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011 inscrit la Ville de Niort sur la liste des communes autorisées à faire procéder au ravalement des immeubles.

En conséquence, afin de faciliter la réalisation des travaux par les propriétaires et l'intervention des entreprises effectuant les travaux, je vous propose une exonération des droits d'occupation du domaine public normalement perçus par la Ville de Niort, à l'occasion du ravalement d'une façade.

Cela concerne, notamment, toute autorisation d'accéder avec un véhicule en zone piétonne, conformément au plan de zonage annexé ainsi que les autorisations de stationnement des véhicules, élévateurs et autres engins de chantiers mais également les échafaudages, compresseurs, goulottes, dépôts de matériaux, échelles ou palissades de chantier...

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- exonérer des droits d'occupation du domaine public dès lors qu'une autorisation a été délivrée pour le ravalement de façade des immeubles situés à l'intérieur du périmètre défini dans le plan annexé.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Christophe POIRIER